

DSK ET LES NEVEUX FRANÇAIS DE L'ONCLE SAM

Les images repassées en boucle d'un Dominique Strauss-Kahn menotté, abattu, criblé de flashes photographiques ont fait le tour du monde. Devant leur petit écran d'aucuns se sont émus, d'autres réjouis, mais la plupart des observateurs ont manifesté de la stupéfaction, voire de l'incrédulité. L'onde de choc s'étant particulièrement fait sentir dans l'hexagone. Pourtant l'événement méritait mieux que les commentaires fastidieux sur la nouvelle donne créée par l'éviction de Strauss-Kahn aux prochaines élections présidentielles (1), ou les jésuitiques plaintes sur l'image dégradée de la France dans le monde (une image beaucoup plus écornée récemment en Tunisie et dans les pays du monde arabe). On vérifie une fois de plus combien le spectacle "est le lieu du regard abusé et de la fausse conscience" quand seules prévalent en terme de choix, d'un côté l'attitude indignée à l'égard du traitement médiatique infligé à DSK, de l'autre celle de la compassion envers la "victime". Si l'on essaie de réfléchir sur cet événement sans précédent (à l'échelle hexagonale du moins) force est de constater que cette "mise en spectacle" où les habitus sociaux sont inversés (l'humiliation étant réservée à l'homme puissant, le Blanc, et la commisération à la femme modeste, la Noire) joue le rôle d'un leurre, d'un écran de fumée ou d'un trompe-l'oeil. Elle permet d'escamoter la réalité quotidienne au pays de l'Oncle Sam. La société américaine est inégalitaire, raciste, violente, criminogène. Il y a beaucoup plus de différence aux États-Unis entre les riches et les pauvres qu'en Europe occidentale, par exemple. Donc plus de sans abris, plus de demandeurs d'emploi, plus de non bénéficiaires d'une couverture sociale, plus de personnes souffrant de faim ou de malnutrition. Les détenus représentent 1 % de la population étasunienne. Soit le taux d'incarcération le plus élevé de la planète, devant la Chine (2). La moitié des personnes incarcérées sont Afro-américaines (3) (pour un quart de Latino-américains). Bien entendu cette "réalité sociale" n'épuise pas tout ce qui peut être rapporté sur les USA mais dit l'essentiel. Depuis l'incarcération de DSK on aurait tendance à l'oublier ou à l'occulter (4).

Il en va de même, question escamotage, pour les commentateurs célébrant une "justice à l'américaine" plus ou moins réduite à "l'exemplarité formelle" du traitement judiciaire de DSK : sur le mode apologétique chez les habitués sectateurs du monde anglo-saxon, ou plus mesuré dans l'éloge à Médiapart. On ne reprendra pas ici le sempiternel et vain débat sur les avantages et désavantages des modèles américain et français (voire européen). D'ailleurs le "modèle français" pourrait évoluer, selon

les vœux de l'actuelle majorité, vers un "modèle mixte" (inspiré largement du "modèle américain"). La suppression du juge d'instruction étant le premier maillon d'une chaîne qui permettrait d'assurer une meilleure défense des justiciables mis en examen pour des délits d'ordre financier. On voit à qui profite le crime. Les naïfs admirateurs, via l'exemple de DSK, d'un "modèle américain" reposant sur l'équité risquent de déchanter quand ils s'apercevront, à l'instar des États-Unis, que cette "justice réformée" favorise sensiblement les inculpés disposant d'un substantiel compte en banque. Dans cette histoire DSK devient l'arbre qui masque la forêt.

Cependant le spectacle n'aurait pas atteint ce degré d'excellence sans les deux conditions suivantes. La première, d'ordre formel, nécessitait que le filmage de DSK s'inspire de ces séries américaines dont raffolent nos contemporains ; la seconde, plus structurelle, renvoie au puritanisme américain. On nous répondra que les personnes choquées par les images new-yorkaises font au moins la différence entre le réel et le virtuel. Certes, mais on aimerait que ces mêmes personnes puissent retourner ce "regard critique" en direction des séries américaines. Ce qui est moins sûr.

Le puritanisme plonge ses racines dans l'Amérique des origines. Il faut pourtant attendre le dernier quart du XXe siècle pour voir le droit se substituer en quelque sorte à la "morale commune" : à travers la judiciarisation d'opinions et de comportements qui, sous les rubriques "obscénité", "indécence", "pédopornographie", contribuent à instruire le procès non seulement d'une sexualité déviante mais de pratiques ou encore de propos répréhensibles et condamnables du point de vue de "l'ordre moral". Ce n'est pas le fait du hasard si, cet "ordre moral" s'exportant en Europe, des pays comme la Grande Bretagne, la Belgique, la France ont été le théâtre, à la fin du XXe siècle et au début du siècle suivant, de campagnes antipédophiles qui pour l'hexagone culmineront avec l'affaire d'Outreau. Deux procès retentissants provoquent un séisme à la mesure d'une vérité qui n'avait cessé d'être bafouée. A juste titre la justice française a été mise en accusation mais elle ne faisait que prendre le dernier train en marche. Sans ce climat délétère d'ordre moral instrumenté par des groupes de pression et relayés par la majorité des médias et du personnel politique nous n'aurions pas débouché sur l'un des principaux fiascos judiciaires de la Cinquième république.

Ici (le puritanisme) comme ailleurs (les politiques sécuritaires, carcérales, le cinéma spectacle (5), la télévision poubelle, le contrôle technologique, le politiquement correct (6)) les États-Unis restent ce laboratoire de l'aliénation, du dressage des corps et des esprits, du meilleur des mondes capitalistes. Les thuriféraires des USA mettant en avant l'égalitarisme américain évoquent, sans trop forcer le trait, ces

staliniens qui jadis brandissaient la constitution soviétique de 1936 (dite “la meilleure du monde”) pour prouver que l’URSS était le pays de la justice et de la liberté.

Voilà qui méritait d’être rappelé. Il se trouvera peut-être un Philippe Roger (auteur de *L’ennemi américain : généalogie de l’antiaméricanisme en France*) pour penser que pareil rappel s’inscrit en droite ligne dans cette filiation antiaméricaniste. Ce qui serait exagéré : notre Amérique n’est pas la leur, comme on disait encore en d’autres temps. On ajoutera, pour conclure, que la première se trouve cependant de plus en plus réduite à la portion congrue (7). Quant à la seconde, les neveux français de l’Oncle Sam viennent d’écrire une page supplémentaire.

Max Vincent mai 2011

(1) Cette éviction possède au moins l’avantage de nous épargner un face à face Sarkozy-DSK. L’Élysée comptait se réfaire une virginité sur le mode populiste (en terme d’image : Sarkozy le candidat du peuple contre Strauss-Kahn le candidat des puissants). La stratégie était déjà en place. Des “révélations” (sur les deux talons d’Achille de DSK, l’argent et les femmes), bien distillées, devaient précéder, puis accompagner la campagne proprement dite qui aurait alors atteint des sommets de démagogie, de crétinisation et de confusion jamais encore atteints dans ce pays lors d’une élection présidentielle.

(2) A titre de comparaison ce taux d’incarcération est sept fois plus élevé aux USA qu’en France.

(3) En rappelant que les Afro-américains représentent 13 % de la population aux USA. Et d’aucuns minimisent la discrimination raciale dans ce pays !

(4) On sait que “l’affaire DSK” a libéré de la boîte de pandore un remugle sexiste qui, le ridicule tuant, ne mérite guère l’excès d’indignation de nombreux médias ou commentateurs patentés, sans parler du ban et de l’arrière ban féministe. Les saillies des sieurs Kahn et Lang témoignent certes de l’esprit de caste mais ne sauraient, comme on le prétend, rendre compte en profondeur d’une “spécificité française”. C’est accorder une importance excessive à des propos d’un archaïsme pour moins suranné. Plutôt que de tirer sur de telles ambulances nos “indignés” feraient mieux de se pencher ici sur le monde tel qu’il va. Les nouvelles technologies permettent l’expression de formes inédites de sexisme autrement plus insidieuses ou inquiétantes. Mais comme on le disait autrefois pour Billancourt, il ne faut pas de nos jours désespérer Kevin ou Jordan.

(5) Rappelons que le cinéma hollywoodien, du temps de sa splendeur déjà, faisait la publicité d'un monde lisse, sans conflit, mensonger : "qualité" qui, chez le spectateur, contribuait à évacuer ce pourquoi le dit spectateur avait par ailleurs toutes les bonnes raisons du monde de ne pas trouver celui-ci admirable.

(6) Dans un article du "Monde" du 27-05-2011, en relation avec le "parcours du combattant" que représente l'achat d'un appartement à New York par un "violeur présumé" du nom de Strauss-Kahn, nous apprenons que les "co-ops" (85 % de la propriété immobilière new-yorkaise) sont régies par des règles, fixées par un conseil d'administration, souvent draconiennes pour ne pas dire ahurissantes. "L'acquéreur, pour pouvoir acheter, doit d'abord passer un interrogatoire devant ses futurs copropriétaires, qui ont le droit d'interdire son achat sans se justifier. Il lui faut répondre à certains critères (comportement, niveau social, capacité financière...) et accepter les règlements spécifiques à chaque co-op. Selon les cas, il doit s'engager à ne jamais louer son bien, ou à ne le faire que pour une durée limitée ; à ne pas fumer dans l'appartement : à ne pas avoir d'animal ou de machine à laver le linge ; à ne pas repeindre une pièce sans autorisation", etc., etc. L'Amérique invente le totalitarisme loft (ou soft) à tous les étages !

(7) D'une administration américaine à une autre la différence, il va de soit, se fait d'autant plus sentir quand un Obama succède à un crétin du genre Bush junior. Mais, la politique étrangère mise à part (et encore !), cela ne change rien fondamentalement. On se souvient des difficultés de Barack Obama pour réformer l'inique système de santé américain, y compris dans son propre camp. Et pourtant cette réforme, plutôt minimaliste, ne s'alignait même pas sur les systèmes de santé européens.